

## AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF

<b>Programme</b>	6574 32 10088
<b>Bénéficiaires</b>	Comités départementaux, clubs évoluant en championnat national
<b>Condition(s) d'attribution</b>	Matériel nécessaire au bon déroulement de la discipline
<b>Référence(s) décision(s) du Conseil départemental</b>	BP 2001 DM1 2005
<b>Détermination de l'aide</b>	Selon le plan de financement du projet Taux maximum : 40 %
<b>Modalité(s) d'attribution</b>	Décision de la Commission Permanente du Conseil départemental
<b>Service(s) chargé(s) de l'instruction</b>	Direction Générale Adjointe Infrastructures et Développement Territorial, Direction Culture, Tourisme et Sports Service des Sports

Mise à jour : juillet 2019